



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°02/25

Objet de la délibération : Election du 3ème Vice-Président

L'an deux mille vingt-cinq
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. François BERNARDINI, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Noël ROUQUET, M. Frédéric SABATIER, Mme Christiane SALLE, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.

➤ Procurations :

de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Anne-Claire ORIOL
de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Monsieur Daniel HIGLI
de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marylène BONFILLON
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Didier REAULT à Madame Céline TRAMONTIN

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 21

Procurations : 5

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 26

Secrétaire de séance : Xavier DUFOUR

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5711-1 du CGCT renvoyant à l'article L.2122-7 ;

VU les statuts du SYMCRAU ;

VU la délibération N°10/20 du 4 septembre 2020 fixant à deux le nombre de Vice-Présidents, Mme Marylène BONFILLON (1^{ère} Vice-Présidente) et M. Daniel HIGLI (2^{ème} Vice-Président), modifiée par la délibération N°13/20 du 3 décembre 2020 portant à 9 le nombre de Vice-Présidents ;

VU la délibération N°14/20 du 3 décembre 2020 nommant 7 Vice-Présidents supplémentaires comme suit :
Madame Anne-Claire ORIOL au poste de 3^{ème} Vice-Présidente
Monsieur Didier REAULT au poste de 4^{ème} Vice-Président
Monsieur Michel PERONNET au poste de 5^{ème} Vice-Président
Monsieur Pierre RAVIOL au poste de 6^{ème} Vice-Président
Monsieur Xavier DUFOUR au poste de 7^{ème} Vice-Président
Monsieur Jean-Michel BOCOGNANO au poste de 8^{ème} Vice-Président
Monsieur Jean-Louis PLAZY au poste de 9^{ème} Vice-Président

VU la délibération N°13/21 du 21 mai 2021 nommant Monsieur Alexandre COUTURIER au poste de 9^{ème} Vice-Président en remplacement de Monsieur Jean-Louis PLAZY ;

VU la délibération N°10/22 du 17 juin 2022 nommant Monsieur Jérémy CLEMENT au poste de 8^{ème} Vice-Président en remplacement de Monsieur Jean-Michel BOCOGNANO ;

CONSIDERANT la démission de Madame Anne-Claire ORIOL du conseil municipal de Saint Martin de Crau entraînant de fait la fin de son mandat de délégué syndical au SYMCRAU ;

CONSIDERANT la tenue de nouvelles élections municipales pour la Commune de Saint Martin de Crau en date du 17 novembre 2024 ;

VU la délibération N° CC2024-182 du 5 décembre 2024 de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) désignant les nouveaux membres représentants ACCM ;

Après avoir fait appel aux candidatures ;

CONSIDERANT la candidature de Madame Anne-Claire ORIOL ;

VU les résultats des élections au scrutin secret ;

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 26

Suffrages exprimés : 26

Blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 14

Madame Anne-Claire ORIOL : 26

ELIT Madame Anne-Claire ORIOL au poste de 3^{ème} Vice-Présidente,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.